

Exemption pour les voyageurs entièrement vaccinés

Déclaration du voyageur

Si vous êtes entièrement vacciné, vous pouvez choisir d'être exempté de l'obligation d'isolement en vertu de l'actuel Arrêté limitant les voyages au Nunavut. Vous êtes considéré comme entièrement vacciné deux semaines après avoir reçu la dernière dose de vaccin pour la COVID-19.

Toute personne vaccinée qui désire voyager au Nunavut doit remplir la présente déclaration et l'envoyer à vaccineexemptions@gov.nu.ca afin de recevoir une autorisation de voyage et la présenter au transporteur aérien au moment de l'enregistrement de son vol.

Les voyageurs doivent signer une déclaration de vaccination juridiquement contraignante indiquant qu'ils sont entièrement vaccinés avec un vaccin approuvé par Santé Canada. Les déclarations seront régulièrement contrôlées pour vérifier leur conformité et les fausses déclarations peuvent entraîner des amendes.

Tous les voyageurs entrant au Canada doivent respecter les exigences du programme fédéral de quarantaine actuel avant de demander à venir au Nunavut.

Informations requises

Prénom officiel	Nom officiel
Date de naissance	Genre officiel : (M/F/Autre)
Quelle était la date de votre dernière dose?	
Avez-vous reçu votre vaccin au Nunavut?	
<input type="checkbox"/> Oui	
<input type="checkbox"/> Non	
Si non, où avez-vous reçu votre vaccin? *	

*Si vous n'avez pas été vacciné au Nunavut, vous devez fournir une preuve vérifiable au ministère de la Santé à vaccineexemptions@gov.nu.ca, démontrant que vous avez été entièrement vacciné avec un vaccin approuvé par Santé Canada. Votre demande d'exemption ne sera pas traitée tant que vous n'aurez pas fourni une preuve de vaccination.

Déclaration du voyageur

1. Je _____ ai l'intention d'aller à _____, Nunavut (collectivité) le _____ (date).
2. Je suis entièrement vacciné. Je comprends que je ne suis entièrement vacciné que deux semaines après reçu la dernière dose d'un vaccin pour la COVID-19 approuvé par Santé Canada.
3. Je comprends qu'il peut m'être demandé de fournir une preuve de vaccination au cours de mes voyages (c'est-à-dire votre carnet de vaccination).

4. Je comprends que faire une fausse déclaration constitue une violation de l'Arrêté limitant les voyages et que je pourrais être condamné à une amende de 575 \$.
5. Je comprends que l'on puisse me demander de m'isoler à mon retour au Nunavut. Ces raisons peuvent inclure :
 - a. j'attends le résultat du test pour la COVID-19;
 - b. j'ai été au contact d'un cas de COVID-19;
 - c. j'ai été diagnostiqué positif à la COVID-19.
6. Je comprends que si je m'isole pour l'une de ces autres raisons, je dois suivre les instructions qui me sont données par le ministère de la Santé.
7. Je comprends que je dois porter un masque pendant 14 jours à mon arrivée au Nunavut, quelles que soient les mesures de santé publique en vigueur dans ma collectivité de destination.

Consentement (vous devez consentir à tout)

- Je consens à la vérification de mon statut vaccinal par le ministère de la Santé à l'aide des informations fournies ci-dessus.
- J'accepte de fournir au gouvernement du Nunavut, sur demande, tout autre renseignement nécessaire pour confirmer mon statut vaccinal, y compris le numéro de mon régime d'assurance-maladie.
- Je consens à ce que la présente déclaration soit divulguée aux responsables de la conformité et de l'application de la loi aux fins de l'exécution des arrêtés émis en vertu de la Loi sur la santé publique. Cela comprend votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone et votre adresse électronique (le cas échéant).
- Je conviens que si je retire mon consentement à la vérification ou si je suis informé par le gouvernement du Nunavut que mon statut vaccinal n'a pas été confirmé, je m'isolerai selon les instructions d'un responsable du gouvernement du Nunavut
- Je consens à la collecte des renseignements de traçage indiqués ci-après.

Traçage des coordonnées

Les renseignements suivants sont recueillis en vertu du paragraphe 17 (1) de la Loi sur la santé publique et seront utilisés pour contacter le voyageur en cas d'écllosion du nouveau coronavirus COVID-19, ou si l'administrateur en chef de la santé publique à des raisons de croire que le voyageur a pu être exposé au nouveau coronavirus COVID-19.

Adresse permanente du voyageur : _____

Adresse du voyageur au Nunavut: _____

(Le nom et la collectivité de l'hébergement touristique du voyageur sont suffisants)

Numéro(s) de téléphone du voyageur _____

Adresse courriel du voyageur (optionnel) : _____

Je fais cette déclaration le _____ ((date) à
_____ (collectivité).

Nom en caractères d'imprimerie _____

Signature du voyageur _____

Avis de confidentialité

Les renseignements indiqués sur ce formulaire sont de nature personnelle et sont protégés par la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée et la Loi sur la santé publique. Pour toute question concernant la façon dont le gouvernement du Nunavut collecte, utilise et divulgue les renseignements personnels, contactez le bureau de l'administrateur en chef de la santé publique ou le bureau de l'agent territorial de la LAIPVP à atipp@gov.nu.ca.